



### ETHIQUE

Présentation par **Laure HAGENAUER**, directrice en charge de l'éthique et de la déontologie à FTV.

*La loi Sapin2 oblige les entreprises à adopter un code de conduite "anti-corruption". Les salariés ne peuvent accepter des cadeaux que dans la limite de 150 euros, valeur identique aux autres entreprises des médias, pour le public et le privé.*

**CADEAUX ET INVITATIONS :** Les cadeaux/invitations peuvent faire partie des usages de courtoisie dans les relations professionnelles, mais leur acceptation/offre doit respecter certaines règles pour ne pas être perçue comme destinée à obtenir ou accorder un avantage inapproprié, ni être de nature à influencer une décision ou conduire à un soupçon de conflit d'intérêts. Il convient d'en apprécier le caractère raisonnable, de faire preuve de transparence vis-à-vis de sa hiérarchie, et de vérifier le contexte professionnel. Par exception à la présente règle, les collaborateurs du groupe dont la fonction les amène à participer à des procédures de commande publique ne peuvent accepter aucun cadeau. Ces règles sont précisées dans la procédure d'achats hors programmes. De même dans certains cas, et pour tous les collaborateurs, un cadeau ou une invitation ne peuvent jamais être acceptés ni offerts, quelque soit leur valeur. Il en est ainsi en période d'appel d'offres et en période de prise de décision susceptible de concerner l'auteur de l'invitation.

#### **Ce qu'on attend de moi :**

Je peux accepter un cadeau (si je ne participe pas à des procédures de commande publique), à condition :

- que sa valeur soit inférieure à 150 € (valeur publique estimée), y compris de manière cumulée.

Si plusieurs cadeaux sont offerts par le même tiers sur une période de 12 mois, et que leur valeur cumulée dépasse la valeur maximale autorisée, je refuse poliment le 2ème cadeau, et les suivants le cas échéant, tout en informant ma hiérarchie ; ou je mets en commun avec l'équipe le cadeau offert, chaque fois que c'est possible.

#### **En résumé, je ne dois pas :**

- accepter un cadeau dont la valeur dépasse 150 € (unitaire, ou cumulée)
- accepter un cadeau en espèces ou financier
- accepter un cadeau reçu à mon domicile
- accepter un cadeau sous forme de service, ou autre avantage en nature (ex : promesse d'une embauche d'un E proche...)
- accepter un cadeau ou avantage destiné à un membre de ma famille ou à un proche
- solliciter un cadeau ou avantage pour moi, ou pour un membre de ma famille ou un proche

#### **Je peux accepter une invitation à déjeuner si :**

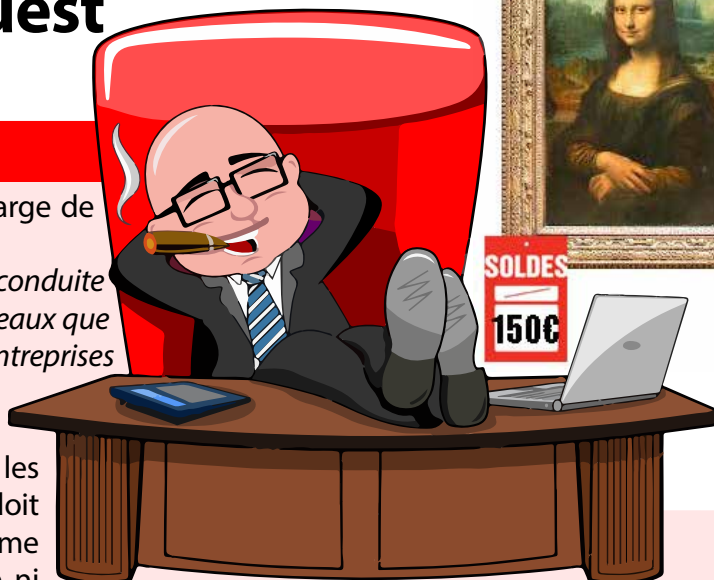
- elle est à caractère professionnel
- elle est d'un niveau raisonnable
- elle n'intervient pas surtout en cours d'appel d'offres, ni dans une période de prise de décision, concernant l'auteur de l'invitation.

Si je suis invité une deuxième fois dans l'année par une même personne, j'en informe mon manager et sollicite son autorisation avant d'accepter.

#### **Une attention particulière doit être portée sur les invitations à des manifestations extérieures, séminaires, voyages, séjours... :**

- elles doivent être à caractère professionnel
- je dois solliciter l'autorisation préalable de mon manager, en lui communiquant tous les éléments concernant cette invitation (objet, date, lieu, programme, participants, frais pris en charge, etc...)
- si je suis journaliste, je respecte les principes professionnels précisés dans l'accord collectif qui fixent un certain nombre de règles concernant les invitations sur les reportages. Je refuse poliment mais fermement tout cadeau ou invitation qui ne correspond pas aux principes évoqués ci-dessus. En cas de doute, je demande conseil à ma hiérarchie. J'applique les mêmes règles pour les cadeaux ou invitations que je pourrais offrir au nom du groupe, étant entendu que je ne peux le faire qu'avec l'accord de ma hiérarchie. J'informe mes partenaires commerciaux de la politique du groupe en la matière, en partageant notamment avec eux la charte éthique de France Télévisions.

#### **Avis favorable du CE.**



## CONFLITS D'INTÉRÊTS:

Ce questionnaire de prévention des conflits d'intérêts sera distribué à chaque collaborateur recruté :  
*En application des articles 3.5 et 3.6 de l'accord collectif d'entreprise France Télévisions du 28 mai 2013.*

Nom : Prénom :

Poste souhaité :

- Détenez-vous, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise ou entité concurrente ou en relation d'affaires (ou susceptible de l'être en raison de son activité) avec la société ou le groupe FTV ?

Si oui, veuillez préciser :

- Avez-vous exercé au cours des 2 dernières années une fonction dans une entreprise ou entité concurrente ou en relation d'affaires (ou susceptible de l'être en raison de son activité) avec le groupe FTV ?

Si oui, veuillez préciser :

- Avez-vous exercé au cours des 2 dernières années une activité de conseil ou de consultant pour une entreprise ou entité concurrente ou en relation d'affaires (ou susceptible de l'être en raison de son activité) avec la société ou le groupe FTV ?

Si oui, veuillez préciser :

- Exercez-vous des fonctions rémunérées ou non pour le compte d'une société ou d'une association, de nature à influencer – ou paraître influencer – l'exercice indépendant, impartial et objectif de votre fonction ?

Si oui, veuillez préciser :

- Si la situation de l'un de vos proches semble être susceptible de créer un conflit d'intérêts avec votre travail dans le groupe FTV, il est important de le signaler afin qu'il puisse être déterminé si d'éventuels aménagements doivent être apportés pour prévenir une situation susceptible d'apparaître auprès d'un tiers comme un conflit d'intérêts.

Je m'engage – en cas de recrutement effectif – à tenir mon responsable hiérarchique informé sans délai en cas d'évolution de la situation au regard d'un des éléments mentionnés ci-dessus.

Date : Signature :

Dans des conflits d'intérêts, il faut connaître le lien pour évaluer l'interférence avec le collaborateur.

Comment est sanctionné le salarié ? Pas de réponse claire de la direction, pas d'enquête possible...

Quant aux voyages de presse, c'est la direction qui arbitre, il peut y avoir des exceptions...

De belles paroles, encore, on attend de voir...

### Avis favorable du CE

## MONTPELLIER et son feuilleton...

Avec **Yves Dumont**, directeur des opérations FTV.

La création du feuilleton à Montpellier va créer 23 postes et par transfert de postes des sites régionaux, générer au final 92 emplois.

**Mais selon Yves Dumont, il n'y aura pas de fermeture de site. Pour l'instant...**

Quant à l'avenir du site de Rennes, il précise que pour chaque poste libéré, la direction évaluera la pertinence de renouveler un poste à Rennes ou ailleurs, sinon le poste pourra être transféré à Montpellier.

Le passeport mobilité sera proposé avec indemnité de double résidence et possibilité de loger le conjoint : ça concerne généralement les cadres encadrants mais là, on constate que la direction est prête à casser la tirelire pour ce projet de Delphine, tout comme elle a sorti les gros billets de la formation pour le "DOIR" d'Hastier.

Les moyens existent, quand la direction de FTV veut, elle peut.

A Montpellier, une équipe en central sera à l'accueil pour toutes les personnes en questionnement.

Un accompagnement et des formations pour les salariés en demande sont prévus. La post production du feuilleton se fera à Paris, mais elle est aussi maintenue en région.

Il faudra anticiper pour réserver le matériel à Montpellier et l'acheminer ensuite vers les autres sites (costumes, accessoires, menuiserie, etc...). Or, on sait que les producteurs et les réalisateurs du privé n'aiment pas trop anticiper.

Les cars de Marseille pourraient stationner sur Montpellier. Selon Y.Dumont, il n'y aura pas de fermeture de site, mais des spécialisations possibles. Cette réorganisation de la filière génère des doutes et des inquiétudes, d'autant que **FTV prévoit de supprimer 500 postes d'ETP d'ici 2020.**

On peut craindre la fermeture de certains sites, dans quelques années.

**Elus :** "Si les demandes volontaires des salariés vers Montpellier ne sont pas importantes, y a-t-il un plan B ?

**Yves Dumont :** "Non, car la direction n'est pas du tout inquiète."



## VANVES : déménagement ou pas ?...

Descriptif technique par **Fabrice Goll**, directeur régional de Vanves :

La bascule sur le car de Toulouse s'est bien effectuée.

La processus suit son cours, le 3<sup>e</sup> étage est ondulé, ainsi que le plateau. L'exploitation des coquilles par les scriptes est à nouveau opérationnelle.

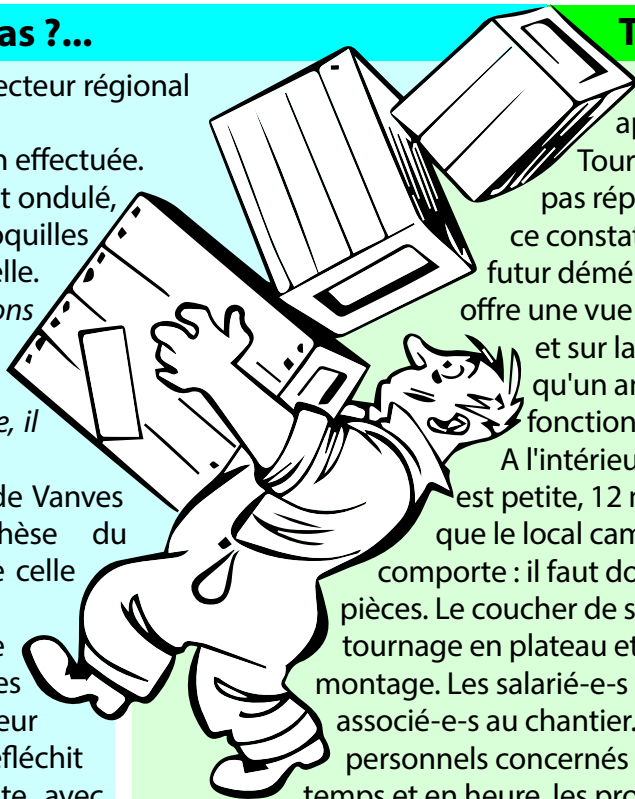
**Elus :** "Le car de Rouen reste après les élections en secours, et après ?"

**Fabrice Goll :** "Le car ne restera pas indéfiniment en secours à celui de Toulouse, il doit rejoindre Rouen."

Le problème crucial auquel les salariés de Vanves sont confrontés, c'est que l'hypothèse du déménagement est retenue tout comme celle de la reconstruction.

Du coup, ce n'est plus une question de bâtiment mais d'investissement. Ainsi les deux chefs de projet vont donner leur analyse mais en parallèle la direction réfléchit aux avantages d'un changement de site avec l'effet d'aubaine que cela entraînerait : gain d'espace, mutualisation, gains d'ETP sur les techniciens et la fabrication.

En l'état, la direction ne donne aucune réponse sur **l'INTERET de déménager** alors que les experts donnent le feu vert pour la reconstruction du site ! L'échéance de fin juin est une réelle inquiétude pour les salariés de la station. L'attente est longue...



## TOURS déménage !

Le site, un peu vétuste, appartient à la ville de Tours. Le chauffage n'était pas réparable selon la mairie, ce constat a été le moteur du futur déménagement. Le projet offre une vue plus agréable sur la ville et sur la place du marché ainsi qu'un aménagement plus fonctionnel.

A l'intérieur, la salle de convivialité est petite, 12 m<sup>2</sup> sans fenêtre alors que le local caméras, plus grand, en comporte : il faut donc permuter les 2 pièces. Le coucher de soleil perturbe le tournage en plateau et le travail en salles de montage. Les salarié-e-s auraient dû être associé-e-s au chantier. Si l'ergonome et les personnels concernés avaient été consultés en temps et en heure, les problèmes relevés n'existeraient pas.

**Remarque des élus :** "Maintenant c'est trop tard tandis qu'avant la direction disait que c'était trop tôt..."

Des problèmes identiques ont surgi sur le projet de Rouen. Les déménagements à FTV sont manifestement mal organisés ! On en arrive à gérer une réunion de chantier en plein CE...

**Les élus :** "Le CHSCT a été écarté, il faut un CHSCT extraordinaire pour en parler". Réponse d'**Olivier Godard** : "Il aura lieu." Un peu tard...

## VAL DE LOIRE sans locales ...

Avec **Valérie Giacomello**, directrice de Val de Loire :

Suite à des ateliers participatifs orientés, les 3 éditions locales Centre, Touraine et Berry, ont été supprimées. La direction a créé un grand JT régional et donné priorité aux formats longs : des feuilletons, des découvertes, formatées entre 3 et 6 minutes. Un magazine de 13 minutes est aussi réalisé chaque semaine à Orléans. D'après la direction, de nombreux journalistes des ex-locales avaient envie de réaliser des magazines. Il y a donc eu "mutualisation des moyens humains" entre Tours et Bourges.

Cependant, après 4 mois déjà, la direction a admis que l'actualité n'était pas suffisamment couverte notamment sur Tours.

Les salarié-e-s ont donc remarqué que pour faire passer la pillule de la suppression des éditions locales, la direction avait fait des efforts pour libérer des moyens et du temps pour les formats longs, mais 5 mois après, elle fait machine arrière : début 2017, le temps de préparation des reportages est revu à la baisse et le mixage du magazine de 13 minutes est réalisé entre 12h et 14h.

Désormais, certains journalistes sont beaucoup moins enthousiastes qu'en septembre...

Jusqu'à présent, un preneur de son était planifié automatiquement sur les magazines de 13', mais depuis quelques semaines, le rédacteur doit en justifier la nécessité. Il est arrivé qu'un 13' soit réalisé sans preneur de son.

L'organisation devient de plus en plus problématique concernant les « découvertes », le délai entre tournage et montage étant parfois tellement important, que certains reportages, dépassés en terme d'actualité, ne sont finalement pas diffusés.

Concernant l'actu, les journalistes de Tours et Bourges critiquent les décisions souvent arbitraires de la rédaction en chef d'Orléans qui ne tient pas compte des remarques des salarié-e-s des ex locales.

A Bourges, le rédacteur en chef fait pratiquement l'unanimité contre lui. Il se murmure même qu'il aurait été parachuté pour semer la zizanie et initier la suppression des éditions.

Une monteuse de Bourges réalise plusieurs modules pour le web. Elle cale les sujets et pose des questions, au même titre qu'un journaliste. Cela ravit la direction qui encourage bien sûr ce type d'initiatives, prises en dehors de toutes négociations sur les métiers et les compétences complémentaires.

Concernant les postes, **Valérie Giacomello** avait assuré l'an dernier qu'aucun poste ne serait impacté. Pourtant, 8 mois plus tard 2 postes de monteuse et journaliste sont gelés et le poste d'assistante de Bourges a été transféré à Orléans.

Nous avons donc la preuve que les ex-locales sont un vivier d'ETP que la direction peut redistribuer à son goût, dans la région, le pôle, voire à la chaîne info.

A la question "*le Val de Loire est-il un laboratoire de suppression de locales pouvant être «copié-collé» à d'autres régions ?*", **Valérie Giacomello** nous répond : "*J'ai l'impression d'être le Satan qui va tuer les locales*". Elle rejette le terme « *laboratoire* » et affirme, comme **Yannick Letranchant**, que l'avenir des Locales est à étudier au cas par cas... De quoi nous laisser dubitatifs...

En conclusion, nous remarquons que la direction, via les ateliers, surfe sur la frustration de certain-e-s salarié-e-s qui aspirent à faire du magazine.

Des magazines qui se font au détriment de l'actualité faute de moyens humains.

Le téléspectateur ne s'y retrouve plus, il se plaint de plus en plus de la disparition d'une information de proximité sur Tours et Bourges, comme avant...

Mais c'était avant...

**NB : Les informations contenues dans ce compte-rendu n'ont pas vocation à être exhaustives. Pour en savoir plus sur les décisions et les discussions qui se sont tenues lors du CE, nous vous invitons à vous adresser à vos éluEs SUD au CE : Bertrand Le Gall et Marie-Céline Varin.**

**Prochain CE le 27 juin  
N'hésitez pas à faire parvenir  
vos questions et commentaires  
à vos élus SUD !**

Retrouvez **Sud** FTV sur le blog <http://syndicatsudftv.blogspot.fr/> et sur [twitter@syndicatsudftv](https://twitter.com/syndicatsudftv)